

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 11 AVRIL 2017

Le 11 avril deux mille dix-sept, à 20h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur Michel MAGENDIE, Maire de GABASTON.

Etaient présents : Michel MAGENDIE, Claude LAMY-MASCAROU, Guy BITAILLOU, Alain CANO, Pascale BESTI, Thierry LADEVEZE, Didier LEBLOND, Elisabeth POUTS, Jacqueline SINSAU-PARFAIT, Pascal DUMARTIN.

Excusé(s) : Helder DE SOUSA (ayant donné procuration à Thierry LADEVEZE), Marie LARROUTUDE (ayant donné procuration à Elisabeth POUTS), Pierre-Alexandre CAZENAVE.

Secrétaire de séance : M. Guy BITAILLOU.

La séance est ouverte à 20h38.

Les élus approuvent à l'unanimité les comptes-rendus des séances du 17 février 2017 et du 22 mars 2017.

1 – Affectation des résultats 2016 :

L'excédent de fonctionnement au 31 décembre 2016 à affecter est de **13 912,44 €**.

Le besoin de financement étant de **24 204,21 €**.

Il est proposé aux élus l'affectation de résultats suivante :

- article de recettes 1068 en investissement : **13 912,44 €**.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, l'affectation des résultats 2016 proposée.

Madame Elisabeth POUTS entre et prend part à la séance à compter de la deuxième délibération.

2 – Vote des subventions :

Les demandes ont été déposées par l'ensemble des associations dans les conditions prévues par le décret du 28 décembre 2016.

Après étude des dossiers, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder les subventions suivantes pour un total de 10.700 € :

- CCAS de Gabaston : 6.000,00 € (la subvention de l'année 2016 n'a pas été versée),
- Tennis Club Gabastonnais : 300,00 €
- Association des Parents d'Elèves : 1.550,00 €
- Club de gym Gabastonnais : 250,00 €
- FC 2 Vallées : 750,00 €
- FNACA : 50,00 €
- Foyer rural : 1.300,00 €
- Société de chasse de Gabaston : 500,00 €

Après en avoir largement débattu, le Conseil se prononce pour réduire le montant de la subvention au CCAS à 5.000,00 € et accepte les autres montants proposés par Monsieur le Maire, soit un total de subventions de 9.700,00 €.

3 – Indemnités au receveur municipal :

Le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération en date du 18 mars 2016, il a été décidé d'octroyer à Mme COUSSOT, receveur municipal, une indemnité de conseil au taux de 80 %.

Il propose, compte tenu de la situation financière de la Commune de plus en plus contrainte, de ne plus verser cette indemnité à compter de l'exercice 2017.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré décide de supprimer l'indemnité de conseil accordée à Mme COUSSOT, receveur municipal, à compter de l'exercice 2017.

4 – Participation des communes extérieures aux frais de scolarité :

Le Maire expose à l'assemblée que l'école de la Commune de GABASTON accueille des élèves domiciliés au sein de communes extérieures.

Or, le Code de l'Éducation prévoit que lorsque les écoles maternelles, les classes enfantines ou les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence. A ce titre, seules les dépenses de fonctionnement, à l'exception des dépenses facultatives (activités périscolaires, cantines ou garderies) sont à prendre en compte.

Ainsi, le coût moyen par élève a été calculé en divisant la somme des dépenses de fonctionnement de l'école par le nombre d'élèves qui y est scolarisé à la rentrée 2016/2017. Ce coût moyen est de 1 270 €. Le Maire précise par ailleurs que les Maires des communes de ABERE, BALEIX, LESPOURCY, UROST, ESPECHEDE, MOMY ont donné un accord de principe.

Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le montant de la contribution à demander aux communes de résidence ci-dessus

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le montant de la contribution à verser par les communes à 1 100 € par enfant scolarisé au sein de l'école de GABASTON pour l'année scolaire 2016/2017 et charge le Maire de demander cette contribution aux Maires des communes d'ABERE, BALEIX, LESPOURCY, UROST, ESPECHEDE, MOMY.

Lors de ce Conseil Municipal ont également été votés les points à l'ordre du jour concernant la Caisse des Écoles.

Questions diverses :

Vote du budget

Les montants des dotations n'étant pas connus pour pouvoir voter le budget lors de cette séance, la date du 21 avril 2017 est retenue. La séance aura lieu à 20h30.

Défi du Cœur 2017

Une réunion de la commission animation aura lieu le 4 mai à 20h30 afin de préparer l'organisation du Défi du Cœur.

 **Gestion des cours d'eau**


La Mairie a reçu un courrier de la Préfecture nous informant de la disponibilité sur internet d'une carte des cours d'eau. Une copie est distribuée aux élus afin qu'ils puissent consulter le site en question.

 **Eau :**

Des élus ont signalé que certains particuliers ont reçu un courrier les informant de la qualité de l'eau.

 **Carte communale :**

Une réunion commission urbanisme avec M. BAYON et Mme ROCA aura lieu le 14/04/2017 à 14h afin d'évoquer l'avancement de la révision de la carte communale.

 **Site internet :**

Le site est à revoir.
Plusieurs devis vont être demandés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h53.